

# Procès-verbal du conseil municipal du

**mardi 16 décembre 2025**

## **Etaient présents :**

Marie-Christelle BOUCHERY, Myriam LIXON, Monique GRATALOUP, Florent GIBAUT, Nadine WIERZICKI, Christine AUDE, Sophie LATROMPETTE, François PETORIN, Cyril REMAUD , Thierry BAUDRY.

## **Les pouvoirs :**

Patrice VIAUD à Marie-Christelle BOUCHERY, Pascal WIERZICKI à Nadine WIERZICKI, Cyril CHAT Myriam LIXON, Lucie BERTHELOT à Monique GRATALOUP, Marie-Reine MASSON à Thierry BAUDRY.

## **Excusés :**

Jocelyne CONSTANTIN.

## **Etaient absents :**

Jean-Marie BERTAU, Cédric MOREAU.

## **Nombre de votants : 15**

**Secrétaire de séance** : Nadine WIERZICKI

## **Début de séance 20 h 00**

### **- Présentation du projet de travaux d'aménagement des abords de l'école par Mme Héloïse BOUJU de l'ATELIER PARETO :**

- MCB : Mme BOUJU qui représente l'atelier PARETO, travaille depuis plusieurs semaines autour de l'école, est là aujourd'hui pour nous présenter le projet de l'aménagement de l'école.

- BH : je suis là pour vous présenter le début de ce projet de l'aménagement des abords de l'école. On en est à la phase "étude préalable". C'est la phase qui permet de voir comment le programme que vous avez mis dans le cahier des charges, faire le diagnostic, quelles sont les objectifs de l'aménagement, regarder les différentes options. Il y a près d'un mois, nous avons eu une réunion avec le Département et Mme le Maire pour travailler sur les options que l'on avait envisagées et aboutir à une esquisse, c'est cette esquisse-là que je vous présente aujourd'hui. L'idée sur la base de cette étude c'est après, de pouvoir engager le projet de maîtrise d'œuvre. Là le plan porte sur l'aménagement sur la « Rue des écoles », devant l'école jusqu'au carrefour avec la « Voie romaine », l'aménagement du parking provisoire, l'accès à l'arrière de l'école, le chemin acquis et clôturé jusqu'à la « Rue des Raclettes ». Il nous a semblé qu'il y avait 3 enjeux un peu fort. Le premier, le manque de circulation piétonne devant l'école et d'espace de vie pour les parents et les enfants, c'est-à-dire comment on sort et comment s'est sécurisé ou pas. La question du carrefour avec cette absence de trottoir, le manque de continuité piétonne et des maisons qui s'ouvrent directement sur la chaussée. Et puis, le troisième sujet, c'est que l'on est sur des vestiges archéologiques, donc on va avoir un enjeu technique pour l'aménagement du parking. C'est facile de ne voir que la voirie, le parking, etc., mais il y a un certain nombre de choses qui sont intéressantes du côté plus paysage, la prairie derrière, c'est encore un paysage rural sur l'arrière de l'école, quelques arbres d'habitants intéressants et puis toutes les façades, que ce soit les murs de pierres apparentes ou des façades de bourg qui commencent à apparaître au niveau

du carrefour et qui continuent sur la « Rue du lavoir », ça donne une vraie qualité à ce cœur de bourg sur ce secteur de projet. C'est intéressant à mettre en valeur. Il y a un certain nombre de contraintes, comme la contrainte archéologique, on a fait un entretien avec le SRA, je rappelle qu'il y a des vestiges partout sous la petite prairie, y compris jusqu'en haut. Sur la partie "vestiges" on ne va pas pouvoir creuser, mais on va tout travailler en remblais, avec le bureau ECR on va trouver une solution pour faire ça, par contre où il n'y a pas de problèmes, ce sont les endroits qui ont déjà été imperméabilisés et c'est là où nous allons pourvoir faire des plantations d'arbres, beaucoup plus finalement que sur la prairie. L'autre contrainte, c'est l'étréoussesse du gabarit de la chaussée de façade à façade, on a identifié en rouge les secteurs où il y a moins de 5,50 m, il faut savoir que 5,50 m c'est la largeur minimale pour avoir une voirie à double sens, et en orange ce sont les endroits où il y a moins de 7 m, c'est-à-dire 5,50 m + 1,50 m de trottoir, on voit bien que l'on ne va pas pouvoir être pour des solutions toutes faites d'une voirie + trottoirs, il va falloir trouver des solutions mixtes. Mes objectifs du projet sont de réussir à offrir un espace de vie autour de l'école, plus les stationnements, permettre une connexion piétonne qui soit sécurisée mais aussi agréable, donc il va falloir travailler sur les modifications de la voirie pour ralentir la circulation, mais aussi intégrer certaines plantations, valoriser la traversée du cœur de bourg, travailler pour que ça reste agréable, sécurisé et vivant. Et le dernier point, les contraintes archéologiques en travaillant le projet en remblais. On a synthétisé tous ces enjeux sur plan qui ne donne pas encore exactement ce qui va être fait, mais qui donne les grandes orientations, donc organiser le parking le mettre à distance de l'accueil. Ce qui est intéressant sur ce plan c'est aussi le projet futur de rénovation et extension de l'école, pour que le projet que l'on va décider aujourd'hui marche tel que l'école est aujourd'hui, qu'il anticipe aussi pour ce que ça puisse être à terme, avec peut-être un accès à une micro-crèche, l'accès à l'arrière de l'école. Nous avons retenu de décaler la chaussée à cheval sur le stationnement actuel, pour dégager un espace le long de la façade de l'école et avoir un trottoir suffisamment large de 2 m à 2,50 m et un espace de plantation et il n'y aura plus le stationnement en face, ça permet entre autres de décaler un peu la circulation en façade de l'école. Pour le stationnement, les voitures rentrent d'un côté et ressortent sur la voie privée, ça se sera encore à caler dans les détails de la sortie. On a un remblai d'environ 20 à 30 cm sous la circulation piétonne et après on a un remblai beaucoup plus important sous les véhicules pour avoir une structure de chaussée. Ça c'est le principe, après on va faire des études techniques pour pouvoir être en mesure d'évaluer ça au plus juste, car c'est un coup important de rajouter 30 cm de matériau et l'idée c'est de profiter de ce décalage de niveau pour intégrer un espace de plantations, pas avec des arbres mais avec des vivaces. Le but est d'avoir 40 à 60 cm de terre et de mettre une pergola, une treille, quelque chose qui va à la fois marquer la séparation entre l'espace piéton et l'espace des voitures et de redonner de la hauteur et un peu d'ombre en l'absence d'arbres. Pour le passage de la « Rue des écoles », qui est le passage le plus étroit, on a à peine 5 m, ce que l'on propose c'est d'avoir un niveau unique et faire une distinction entre la voirie et le trottoir. Ce n'est pas un vrai trottoir, on n'a pas 1,50 m, mais ça donne une idée de "attention nous sommes dans un endroit partagé" et on propose de matérialiser un fonctionnement en écluse. On a fait un exercice de l'estimatif pour voir où on en est par rapport à l'enveloppe, à savoir que cet estimatif est fait avec des métriques pas très précis, on ne sait pas combien il va falloir d'épaisseur de remblais.

- FP : la pergola, c'est juste des montants avec de la verdure dessus ?

- BH : à ce stade-là, on est juste sur l'idée qu'il puisse y avoir une pergola

- FG : est-ce qu'il faut ça ou des arbres ?

- BH : le problème, c'est que l'on n'a pas le droit de mettre un arbre en pleine terre à cause de l'enracinement et de l'archéologie. Ce qui pourrait se faire, c'est d'avoir des arbres dans des conteneurs, mais ils ne tiendront pas le coup

- BT : est-ce que des arbustes grimpants type kiwi ? Pour info, j'habitais dans une ferme « enterrée », j'ai un kiwi qui donne étonnamment, qui donne super bien, 200 à 300 fruits par an

- BH : en fait aujourd'hui, il faudra que l'on réfléchisse sur les bonnes plantes. Il faut savoir que leurs conditions en terre vont être limitées à 60 ou 70 au max, on peut en longueur, mais pas beaucoup en profondeur
- CA : les fruitiers sur la route, ça salit, donc ce sont les agents d'entretien qui vont nettoyer. Ce n'est pas la peine de leur donner du travail en plus
- FG : s'il y a que ça
- MG : ce sera vraiment certainement le dernier ...( ?)
- MCB : par contre j'aimerais votre avis notamment sur la voirie
- CA : j'ai demandé si les engins agricoles, les camions passaient, on m'a dit que oui, alors...
- BT : normalement ça passe largement plus facilement que maintenant, même plus
- CA : les poteaux électriques qui sont sur le parking seront enterrés ? Ça c'est l'éternel problème, depuis le temps qu'on en parle de cette affaire. Ils sont toujours là
- MCB : oui, les poteaux tiennent l'éclairage public et la téléphonie uniquement. L'électricité a été enterrée par le Syndicat d'Electrification Mauzéen et à l'époque il ne faisait pas la téléphonie
- BT : quel que soit la fonction du poteau, quel est le problème qui fait qu'il n'a jamais été repoussé de quelques mètres. Il n'y a pas de problèmes techniques particuliers ?
- MCB : au début si. Le problème technique était que le Syndicat d'Electrification ne pouvait pas faire, ça c'était la première base et après c'était financier à l'époque
- FG : demain, si la voie bouge peut-être que ça pourrait être décalé
- BT : c'est peut-être l'occasion enfin de...
- MCB : ça nous paraît assez pertinent
- BT : ça ne peut pas fonctionner sans les poteaux ?
- FG : non, parce que les poteaux seraient au milieu de la voie
- MCB : il est important de trouver comment avoir un éclairage public, peut-être sur les façades. Il faut réfléchir aussi pour ralentir les véhicules avant le carrefour de la sortie de l'école, car les premières tentatives de ralentissement n'ont pas marché, peut-être des chicanes
- BT : excusez-moi, je ne comprends pas trop pourquoi cette venelle justement qui commence à la « Rue des Rompeaux » qui arrive en face de la mairie, pourquoi elle n'est pas plus utilisée. Est-ce que c'est un manque d'incitation ? Vendredi on était confronté, ça doit arriver à plein de gens, à la sortie de l'école, les gens arrivaient, bon ce n'est pas un problème, mais on voyait des gens qui choisissaient, ils revenaient avec des enfants plus une poussette en passant dans la rue, alors qu'il y a cet endroit-là qui est beaucoup plus agréable. Est-ce qu'il y a un manque d'incitation, de fléchage, enfin je ne sais pas, d'information ?
- MCB : il n'y en a pas forcément, c'est vrai. Après, les parents le connaissent, il y a une grande majorité qui passe par là, il y a toujours ceux qui remontent ou qui vont en face, il y a des familles qui habitent juste au niveau du carrefour, ils ne peuvent pas descendre pour remonter, aussi des habitudes qui n'ont pas changé.
- BT : oui, mais ce sont des jeunes parents qui sont de la commune ou pas d'origine.

- BH : je pense que là, même sans faire un truc très lourd sans refaire la route, l'idée d'avoir une bande de résine au sol à un endroit, pour dire que à cet endroit-là, le trottoir peut continuer par là.
- MCB : après ce sera peut-être plus facile s'il n'y a plus de stationnement. Actuellement il y a beaucoup de voitures sur ce côté-là et parfois il y a aussi des gens stationnés dans la rue. Du coup, ça occulte toute la visibilité et les gens ne descendent pas car les voitures gênent ou remontent en même temps
- BT : d'accord
- MCB : sur le parking il faudra revoir la sortie sur la voie privée, car d'après les premiers échos, est-ce que cette sortie pourrait être plus haute ?
- FP : ça laisse du dégagement aux voitures et une meilleure visibilité
- SL : les voitures peuvent se mettre en file indienne
- FG : il faut décaler une place de parking
- MCB : nous n'avons pas gardé le projet avec des feux tricolores, car ça va bloquer la circulation de tous les côtés, alors qu'il n'y a déjà pas beaucoup de place entre les stops, les virages et les carrefours. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? C'est clair pour vous Mr BAUDRY ?
- BT : une question me vient-là, puisqu'on est de toute façon sur le principe de rendre les sols drainants le plus possible, est-ce que sur le passage devant l'école de la route avec la chicane, est-ce que ce sera complètement bitumé ou est-ce que, ça se fait sur les routes, je ne sais pas, d'avoir des sols drainants, c'est pas mal, j'imagine de nouvelles techniques ?
- BH : ici là ?
- BT : est-ce que ce serait nécessaire ? Enfin, c'est toujours nécessaire, plus ou moins
- BH : ce qui est sûr, c'est que les plantations servent à l'infiltration. Aujourd'hui, vous n'avez pas de réseau d'eaux pluviales, donc ça va dans le Mignon, c'est possible de faire de l'enrobé drainant, c'est une solution qui existe, elle est plus chère à cause des matériaux
- BT : de quel ordre ?
- BH : il faudra qu'on regarde. Déjà quand vous voyez la coupe ça va désimperméabiliser peut-être un regard, pas rapport à l'existant. C'est possible de faire du drainage, un enrobé drainant, après s'il n'y a pas d'énormes problèmes de ruissellement dans votre secteur, il faut voir si ça vaut le coup
- BT : le coût qui est plus cher, c'est de quel ordre, ...important, le double ?
- BH : alors là je ne saurais pas vous dire
- BT : à peu près ?
- MG : du simple au double
- BH : comme il faut éviter de faire des infiltrations d'eaux pluviales en dessous, dans les sites archéologiques, il faut réfléchir pour que toute la sous-couche du parking serve un peu de volume de stockage. Ça va être à étudier avec le SRA environnement
- BT : et la grande prairie qui est au-dessus, est-ce qu'il peut y avoir des écoulements pendant les périodes de pluies ?

- BH : elle descend vers le Mignon, après ce n'est pas un parking de supermarché, il n'y a pas un volume énorme d'eau qui va s'écouler. Par contre, ce qui va changer c'est que l'on va imperméabiliser un endroit qui ne l'était pas. L'eau de ce parking qui va ruisseler, il va falloir la rediriger, mais ce n'est pas une préface de présentation

- MCB : c'est bon pour vous ? Mr REMAUD pas de question ?

- RC : non

- MG : je vais quand même vous dire le prix de l'enrobé : enrobé normal entre 20 et 40, enrobé drainant entre 30 et 60 et ça risque de grimper. Ça ne donne qu'une idée

- BT : si on prend le minimum de l'un et le maximum de l'autre ou l'inverse, de 30 à 40 c'est déjà pas mal

- MCB : potentiellement une autre réunion en mi-février.

- BH : nous on aura les équipes techniques, le plan, on doit avancer sur la définition plus technique et commencer à définir le chiffrage, s'il y a des arbitrages à avoir, on commencera à les faire

### **-Début du conseil municipal : 20 h 48**

- MCB : le quorum est atteint

### **1 - Approbation du Procès-Verbal du CM du 16 octobre 2025 :**

- MCB : on s'excuse de l'avoir envoyé si tard, mais Mickaël est absent, il a le COVID, il n'était pas prêt

- BT : ah, c'est tout le monde qui l'a reçu ?

- MCB : oui, ne vous inquiétez pas, vous n'êtes pas le seul

- MG : je pense aussi dans la note de présentation, si vous trouvez des erreurs, des coquilles, des choses comme ça, il ne faut pas nous en vouloir, c'est Julia la stagiaire qui a fait le compte rendu, elle est nouvelle et n'a pas l'habitude.

- MCB : est-ce qu'il y a des remarques, hormis qu'il est arrivé très tard ? Même trop tard, ça j'en conviens

- BT : moi du coup, je l'ai trouvé qu'en débauchant, j'ai pu en lire je ne sais pas, une moitié, pas mal de choses, j'ai lu sur l'affaire TAINON, j'ai vu que les choses avaient avancées. Ah, oui, sur une enquête publique qui a eu lieu du 20 octobre au 19.11 sur l'urbanisme ?

- MCB : oui

- BT : sur la commune ?

- MCB : sur toutes les communes de la CAN

- BT : parce qu'il y en avait eu une, un peu auparavant qui ne concernait pas la commune, donc ça c'est la suite ?

- MCB : ça c'était la modification n° 3 du PLUID

- BT : du coup j'ai complètement raté

- MCB : elle a été faite sur la période que vous avez citée, c'est pour ça que je l'avais annoncée pour que les personnes puissent s'y rendre. Le Conseil était le 16 et ça a commencé le 20 octobre. Il n'y avait pas

forcément de points avec un commissaire sur la commune de Val du Mignon, mais il y en avait sur 3 autres communes

- BT : d'accord, ok

- MCB : d'autres remarques ?

- RC : moi, j'avais une petite remarque, j'avais émis une remarque, alors c'est très, très ancien sur le compte rendu du 3 juillet, qui n'a jamais été modifié, jamais ôté, voilà bref, donc j'ai vu qu'il avait été validé au dernier conseil du 16 octobre. Je voulais le faire remarquer

- MCB : oui, vous m'aviez envoyé un message comme quoi vous ne votiez pas pour, mais comme vous n'étiez pas là et vous n'aviez pas donné votre pouvoir...

- RC : complètement, c'est pour ça que je voulais le dire

- MCB : il n'y a pas d'autres remarques ?

**Contre :**

**Abstention : 3**

**Pour : 12**

## **2 - Approbation du projet d'aménagement des abords de l'école (travaux) :**

- MCB : c'est l'approbation des aménagements des abords de l'école pour la phase de présentation qui a été faite. Ça concerne les caractéristiques techniques que l'on a vu, le coût financier, qui est un peu au-dessus mais qui peut être retravaillé, le calendrier, les alternatives envisageables c'est surtout par rapport à vos conditions. Est-ce qu'il faut que je rajoute des choses sur ces points-là ou pas, ou est-ce que vous avez des points à me faire remonter par rapport à cette présentation et cette délibération qu'il faut que l'on prenne sur le fait que l'on approuve les caractéristiques prévisionnelles et que l'on est d'accord sur les options qui ont été faites et on n'a pas proposé d'alternatives hors la sortie du parking

- BT : oui, moi sur le fond je ne vois vraiment pas grand-chose à redire, il est vraiment bien fait, après des petits détails que vous verrez sûrement, vous qui connaissez mieux la commune. Moi, je m'abstiendrai, je vous le dis déjà, pas sur le fond mais sur la forme, sur le déroulé en 5 ans puisque le terrain a été acheté très rapidement, bon on sait à quel prix on ne va pas revenir dessus. Il y a eu tout un temps de latence, je ne sais pas 1 an, 2 ans, je sais plus et puis en accélération il y a 1 an ou 2 pour qu'il se termine à la fin de cette mandature, très bien ok, on comprend bien

- MCB : ah, non, ce ne sera pas fini à la fin de la mandature

- BT : je ne parle pas de la réalisation, du vote

- FG : il y aura d'autres choses à voter après, mais on ne sera plus là

- ML : là, ce n'est qu'une partie du projet, c'est le début

- MCB : si ça avait avancé plus vite, on aurait fini le dossier

- BT : ce que l'on vote ce soir, ce ne sera pas le dernier vote pour le...

- MCB : ah, non. Ce n'est pas nous qui le ferons non plus

- BT : je ne parle pas de la réalisation, je parle du vote

- FG : ce n'est pas la réalisation, ce n'est qu'un projet. Là, c'est une présentation pour que l'on puisse continuer pour les prochains. C'est notre but quand même. Il y aura d'autres décisions à prendre
- BT : le calendrier d'étude il ne s'arrête pas là ?
- FG : non. Il ne faut pas dire on vote aujourd'hui, donc c'est terminé. C'est l'approbation du projet, pour pouvoir continuer, si on ne le fait pas ça peut bloquer les choses et ne pas continuer. Ce n'est pas la décision finale, loin de là
- MCB : et quand vous dites en termes de délais sur le mandat, oui la première année à acheter la parcelle, l'année et demie qui a suivi ce sont les architectes qui ont une grosse étude sur tout le bâti de l'école, où là, on a un gros dossier en mairie. Quand elle parlait de micro-crèche, c'est parce que on leur a fait voir ce qui a été imaginé par les architectes pour qu'elle en prenne connaissance et qu'elle puisse s'adapter un peu à ça, mais ça ce n'est pas du tout voté. C'était un projet qui était à 4 millions, par vote, on a vu la réduction du projet, donc on n'a pas acté un projet à 4 millions...
- BT : donc c'est complètement dissocié
- MCB : du coup, quand on a dit que ce n'était pas possible d'aller vers ça, on a eu un frein c'était l'archéologie, il a fallu attendre un chercheur pendant 2 ans, vous voyez on arrive à quelque chose de petit, mais on continue toujours
- BT : ok
- FG : en gros qu'est-ce qui était le plus pressé, notre but au démarrage était de sécuriser l'école
- MG : les équipes qui suivront choisiront de poursuivre le projet ou pas
- BT : donc le projet de micro-crèche dans la salle des fêtes actuelle est complètement à l'arrêt ?
- MCB : ça n'a même pas commencé du tout
- BT : c'est ce qui me semblait, mais je veux dire dans les idées
- MCB ; c'est juste à sortir de la boîte, il y a eu des études sur tout ce qui était énergétique, sur tous les passages, la réorganisation des locaux, avec des interviews qui avaient été faites auprès des parents, des associations, des enseignants...
- BT : quel qui soit il travaillera dessus
- MCB : Tout ce travail est en attente. Mais, je ne me rappelle plus quand maintenant, le conseil municipal a décidé de mettre en priorité la sécurisation, l'aménagement des abords de l'école. Là, c'est pour dire que l'esquisse qui est proposée nous convient, il faut continuer à travailler dans ce sens-là
- BT : Ok, pendant un petit moment, on n'a eu plus d'info, mais c'était normal, ça pouvait donner cette impression-là
- MCB : on était tenu par des temps et les temps nous ont contraints à travailler comme on l'a fait, on ne peut pas faire ce que l'on veut. Ce qui est regrettable, il y aurait eu plus de subventions qui auraient été accordées, là il y en aura encore parce que l'école reste un domaine prioritaire, mais il y en aura un peu moins, ne serait-ce tout le côté « Décret tertiaire », il y avait un gros travail sur l'énergie, mais ça c'est quelque chose qui avec les subventions en moins, sera engageable mais pas de la même façon
- BT : comme elles ont tendance à se réduire, ce qui est dotations de l'état ...

- MCB : on est moins de 3 500 habitants on est encore fléché par l'état et l'école reste un domaine où l'état compte encore investir
- CA : comme la micro-crèche avec la CAF
- MCB : pour la micro-crèche c'est la CAF qui nous avait sollicité, parce qu'il n'y avait pas suffisamment de nourrices sur le secteur et ils finançaient à 70 %
- BT : ah oui, quand même !
- MCB : il fallait l'étudier, on ne pouvait pas financer un projet pareil
- BT : en revanche, je ne sais pas, est-ce que le projet n'était pas suffisamment avancé évidemment pour que la presse puisse s'en mêler ou un autre organisme, mais qu'une salle des fêtes disparaisse alors que je ne vois pas d'autres endroits pour la commune qui puisse tenir lieu, sauf peut-être la Ferme Giraud, est-ce que ça posait problème d'un point de vue juridique ?
- MCB : c'est surtout que mettre une salle des fêtes dans un bourg ce n'est plus possible, donc si celle-ci on ne s'en sert plus en tant que salle des fêtes, on ne peut pas envisager de faire une salle des fêtes à l'extérieur du bourg, en sachant qu'il y en a une La Foye-Montjault, une à Prin-Deyrançon, une à Mauzé et une à Marsais, Là pour le coup la préfecture va dire : "vous en avez déjà 4 dans votre secteur, ce ne sera pas une priorité"
- BT : celle actuelle est considérée trop dans le bourg, elle est mal placée ?
- MCB : elle est où elle est, car elle a été faite ici, donc pour l'instant elle existe. Mais si demain il fallait la fermer pour je ne sais quelle raison, il sera difficile d'en faire une autre sur la commune. En étant accolé à l'école, on voit plutôt une vocation de salle de motricité pour les enfants qu'une salle des fêtes qui se loue aux particuliers pour faire des fêtes, ou dans l'usage où on le voit...
- BT : dans l'usage, elle fait les 2 pour l'instant ?
- MCB : pour l'instant elle fait les 2, mais elle fait plus pour l'école que de location pour particuliers. Il n'y a pas de stationnement, pas d'espaces extérieurs pour qui voudrait mettre des tables, on ne peut pas laisser la cour de l'école, qui est située à l'arrière de la salle des fêtes, où il y a un passage, parce que ce serait trop dangereux, peut-être qu'il y aurait du verre cassé sur la pelouse de l'école. Ça reste une salle qui accepte 160 personnes, pas plus.
- BT : c'est déjà bien
- MCB : c'est déjà bien, mais il ne faut pas en abuser. Certains en mettent beaucoup plus, pour les lotos en particulier. Je suis très critiquée là-dessus, parce que je ne tolère pas les lotos notamment du foot, pêche et chasse et parce que je connais les habitudes des présidents en question, et ils n'arrivent pas à se tenir à 160 personnes dans la salle
- BT : qu'ils louent ailleurs
- MCB : c'est ce qu'ils font, ils vont à La Foye-Montjault, et du coup on me reproche de ne pas vouloir les favoriser. Il y a des normes de sécurité à respecter
- CA : elle a eu son heure de gloire, maintenant elle n'est pas si utilisée que ça, et puis on a des cuisines qui ne répondent plus aux normes, ainsi que le chauffage, il n'y a pas de lumière, pas de capacité de stockage en froid
- MG : si on regarde bien, il y aurait de très gros travaux à faire pour la mettre aux normes, et puis le plancher est très dégradé

- MCB : mais elle a son intérêt pour l'école, les enfants y font la gymnastique et comme il n'y a pas de préau non plus, parfois elle fait usage de cour d'école

**Contre : 1                      Abstention : 2                      Pour : 12**

### **3 - Autorisation de demande de subvention à la Communauté d'Agglomération du Niortais et au Département au titre des abords de l'école (études complémentaires) :**

-MCB : ce sont des études pour que le cabinet PARETO puisse continuer leurs travaux. Ce sont des études complémentaires de géologie, de topographie pour un montant de 9 936,00 €, ce que l'on vous propose c'est de faire appel une subvention à la Communauté d'Agglomération dans le cadre du **Pacte 4**, nous pouvons avoir 50 % du financement par la CAN, ce qui réduira notre coût. Si on trouve d'autres financeurs nous ne manquerons pas de faire appel aussi, mais actuellement on ne voit que la CAN

**Contre :                      Abstention : 3                      Pour : 12**

### **4 - Autorisation de demande de subvention au Département au titre de l'aménagement des abords de l'école (partie travaux) :**

- MCB : c'est une demande de subvention au Département. Sur le plan de financement en dessous, tout en bas, on voit qu'il est bien à l'équilibre, si on regarde dans les dépenses on a mis toutes les dépenses existantes et en face on a mis que le Fond de Solidarité Départemental, parce que sur la période 2022-2026 le Conseil départemental a attribué à chacune des communes un montant, des subventions, donc nous il nous reste 14 278,86 €, là, on veut la positionner sur ce projet, sinon elle est perdue. On essaye, tout en sachant que cette subvention devrait s'arrêter en mars 2026, mais le Département nous impose de déposer toutes nos demandes avant le 31.12.2025. C'est pour ça que l'on a fait ce tableau en voulant appeler le solde de l'enveloppe, ce qui n'empêchera pas d'avoir l'Etat, le SIED et d'autres partenaires financiers, mais c'est déjà cette première somme qui pourra être programmée sur cette opération

- RC : si on a la subvention et que le projet ne se fait pas, on a l'argent quand même ou pas ?

- MCB : on rend la subvention

- FG : s'ils l'ont versée, il faut la rendre

- RC : c'est forcément sur ce projet-là ?

- MCB : c'est que l'on est tenu par le calendrier

- MG : c'est lié à l'objectif et au délai

- MCB : ça n'empêchera pas bien sûr sur ce projet-là de faire appel à d'autres financiers, et même de rappeler le Département sur un autre volet qui peut être la voirie, car nous sommes très concernés par les routes départementales, donc le Département pourrait participer mais sur une autre enveloppe. Là c'est vraiment le Fond de Solidarité dédié aux communes

**Contre :                      Abstention : 3                      Pour : 12**

## **5 - Groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération du Niortais-achat et maintenance des matériels de restauration collective :**

- ML : cette mutualisation de commandes avec une vingtaine de communes mise en place par la CAN, peut être très intéressante pour la restauration scolaire, parce qu'on se rend compte que le matériel vieilli, on n'est pas à l'abri d'une casse ou d'une panne dans ce domaine-là et que ce genre de matériel coûte très cher
- MCB : on peut aussi espérer avoir des prix plus réduits, pour la maintenance c'est obligatoire, il faut entretenir le matériel et aussi trouver les pièces détachées
- ML : ce n'est pas toujours facile quand l'installation a quelques années, surtout que c'est du matériel professionnel

**Contre :**                      **Abstention :**                      **Pour : 15**

## **6 - Proposition de contrat de Location Longue Durée-Véhicules techniques :**

- FG : Nous avons un souci avec le tracteur et le broyeur. Nous sommes partis sur un devis de location de matériel sur une durée de 36 mois, pour un montant de 1 361,49 € HT pour le tracteur, pour le broyeur un montant de 795,96 € HT, avec une disponibilité de 200 heures par an. Nous avons un microtracteur qui est l'ancien de la commune de Thorigny qui vieillit qui fait 18 chevaux, là se serait sur un tracteur de 30 chevaux et un broyeur qui a été acheté il y a 4 ans environ, qu'on a dû payer 2 fois déjà, qui est en panne aujourd'hui et le devis à ce jour est de 2 000 € sans la main-d'œuvre. Ceux qui louent, nous reprennent le tracteur mais ne veulent pas reprendre le broyeur, et pourtant nous avons à l'atelier de bons bricoleurs, nous avons changé les rouleaux palpeurs, ça c'est de l'investissement, mais ce qui est fonctionnellement personne ne le voit. On a un rouleau palpeur qui coûte près de 1 000 € et faire les bords de route, ça bouffe les rouleaux, Cyril m'a dit que l'année prochaine il va falloir le changer de nouveau, ça fera le troisième en 4 ans, il faut trouver une solution. Là c'est une location donc aucun entretien, c'est un tracteur qui est géolocalisé, ils connaissent le nombre d'heures qui sont faites, ils viennent faire les vidanges, tout ce qui est maintenance. C'est avec Equi'jardin à Chauray, nous avons fait faire plusieurs devis, c'est eux qui sont les moins chers, et pour le moment la commune n'a plus de broyeur
- MCB : ça passe en fonctionnement ça ?
- FG : oui, c'est une location, pas un achat tout le monde est d'accord ?
- MCB : donc, ça veut dire que l'on n'est pas obligé de le passer au Conseil pour le valider. Mais je voulais l'avis de tout le monde, les échéances sont quand même trimestrielles, on en a pour presque 10 000 € par an, d'un matériel qui est en location, on est à 4 mois de la fin du mandat, ça veut dire que l'on engage le prochain mandat
- BT : ça veut dire que c'est 1 361 par trimestre ?
- FG : oui.
- RC : pas par an ? Et à l'achat ça coûte combien, ça ?
- FG : 36 000 € ... que le tracteur

- MCB : donc, c'est pour ça. Est-ce que c'est possible de trouver une alternative dès maintenant jusqu'à mars-avril pour qu'ils puissent quand même continuer à faire leur travail ?
- BT : au printemps comment ils font ?
- MG : mais d'un autre côté c'est difficile d'engager cette dépense
- RC : 10 000 € par an sur les 4 prochaines années
- FG : 40 000 € le tracteur
- RC : achat ? hors-taxes bien sûr ?
- FG : non, c'est TTC
- RC : TTC !
- FG : 32 874 € HT
- RC : et le broyeur, ça coûte combien, ça ?
- MCB : au moins un prestataire sur la période de fin de mandat à un début de mandat, pour que ce soit les prochains qui prennent la décision, pas nous, parce que je ne veux pas m'engager...
- FG : 9 900
- RC : 10 000, quoi ! Donc il y en a pour 50 l'ensemble ?
- FG : sachant qu'au bout de 36 mois, soit la commune rachète le broyeur et le tracteur, soit la commune repart sur une nouvelle location et ils remettent du neuf au bout de 3 ans, un tracteur et un broyeur neufs, ou la commune dit on arrête.
- MG : Ce que Marie-Christelle est en train de dire, c'est que l'on ne veut pas engager la mandature prochaine sur un plan qui n'est pas le leur
- FG : je suis d'accord, mais comment les agents entretiennent la commune s'ils n'ont pas de matériel ?
- RC : il existe des prestataires externes à faire ça ?
- FG : aujourd'hui la voirie est déléguée au SIVOM.
- RC : et ça, ça coûte combien ?
- FG : ce sera en plus de ce que l'on a au niveau de la voirie
- RC : bien sûr, mais voilà
- MCB , mais ça ne coûtera peut-être pas les 10 000€
- RC : exactement, au moins pour les 6 mois, comme dit Mme Bouchery
- BT : je suis d'accord
- FG : il faudra calculer le surcoût où nos agents d'entretien ne feront pas le boulot
- RC : oui, ils auront autre chose à faire, je suis d'accord, si ça ne représente que 200 heures par an, je veux dire que ce n'est pas beaucoup 200 heures par an. 1 mois c'est 150 heures, donc voilà, j'extrapole, un employé il ne bosse pas 300 heures dans le mois, je ne pense pas, donc on est à...

- FG : il ne sert pas qu'au broyage
- RC : non, non bien sûr, j'entends, mais voilà
- MCB : ce n'est pas sur le montant, c'est sur le fait que je ne veux pas engager quelque chose pour le mandat prochain
- FG : de toute façon on va le voter
- MCB : oui, tout à fait. Ce n'est pas qu'il y a un risque mais je ne me sens pas à l'aise avec ça
- FG : moi, où je vais rire, je vous le dis franchement, c'est que si là on vote contre et qu'au mois de mars il n'y a rien, ceux du prochain mandat, et ce ne sera pas moi, ils se démerderont avec les agents d'entretien pour faire l'entretien de la commune
- BT : le problème c'est que la jonction elle est ...
- FG : il y a une reprise du tracteur de 6 500 €, ça ne fait pas tout à fait une annuité
- MCB : je suis d'accord, ce n'est pas ça qui me gêne
- RC : c'est l'engagement sur 3 ans à 10 000€ par an
- MCB : voilà !
- MG : il faudrait que l'on trouve quelque chose sur 6 mois ou sur 1 an
- RC : ou alors ils vont louer 20 000 €
- FG : on leur a posé la question, ils ne veulent pas
- RC : c'est normal, ça n'a aucun intérêt
- FP : est-ce qu'il n'y aurait pas un gros paysagiste pour sous-traiter ?
- RC : et ça coûte combien ?
- MG : ça on ne sait pas
- MCB : de toute façon là, je bloque
- RC : je suis d'accord avec vous. Si ça ne sert que 200 heures par an, effectivement tout le monde va en avoir besoin en même temps, ça ne peut pas s'acheter avec d'autres communes, je n'en sais rien
- FG : c'est la même saison
- RC : trouver une solution qui permet de minimiser
- FG : on ne peut pas prendre la décision d'acheter ça, mais est-ce que l'on va prendre la décision de dire "on va voir avec une autre commune" ?
- MCB : oui, on a encore le temps de chercher pour ça
- FP : on peut peut-être regarder sur des boîtes de paysagistes si pendant un an
- MG : 6 mois ou un an
- RC : ou même un contrat d'un an, oui, effectivement

- FP : comme c'est pour une commune je ne sais pas comment mettre des conditions, si on appelle 3 jours avant, est-ce qu'ils peuvent intervenir, eux ils doivent le savoir
- MCB : après ce serait plus intéressant de le passer en investissement, mais ça ce n'est pas notre rôle maintenant. Après on peut chercher une alternative, je n'ai pas pensé à demander aux communes voisines si elles ont le matériel. Est-ce qu'il y a des pépiniéristes font ça ? Comme ça, on pousse sur 6 mois, 1 an, après la décision se prend sur le prochain conseil, soit d'investir ou de travailler autrement, ça laisse le champs libre
- RC : il n'y a pas de tracteur sur la commune ?
- FG : il y a un gros tracteur en plus, mais le petit il faut le réparer, mais on n'a pas fait les devis
- RC : parce qu'il est en mauvais état, là ?
- FG : pour l'instant ils nous reprenaient le petit tracteur en l'état, mais il y a un train avant et un relevage qui ne fonctionne plus, c'est peut-être 3 000 € de réparation
- RC : mais si c'est 3 000 € de réparation, pour 5 ans
- FG : je ne sais pas
- MCB : il date de 2017, 2018
- RC : c'est vieux ça ? je ne me rends pas compte
- MCB : ça lui fait déjà 6, 7 ans, c'est déjà pas mal. On aura encore un Conseil avant la fin du mandat
- FG : ce tracteur il est tout rafistolé et bricolé depuis longtemps pour ne pas basculer, et il n'est pas aux normes
- MG : on peut essayer de trouver pour le prochain conseil
- MCB : on aura encore un conseil en janvier, même si là, on dit que ça ne nous convient pas, on peut chercher d'autres alternatives
- RC : Il faut peut-être se rapprocher de la dame qui était là, qui bosse un petit peu dans les espaces verts, choses comme ça, elle connaît peut-être des prestataires qui nous feront ça
- MCB : oui, au moins proposer quelque chose, j'entends les agents qui disent "oui, si on attend on va se faire dépasser" et c'est sûr, mais je ne signe pas un truc pour 36 mois
- RC : n'empêche qu'il faut voir pour le tracteur s'il est pourri, on ne peut pas laisser des gens bosser avec des outils pas terribles
- MG : ça on ne le sait pas, nous, qu'ils ont bricolé des trucs comme ça
- FG : tu ne sauras pas, c'est fait depuis Thorigny, je l'ai toujours connu comme ça
- RC : ce n'est pas parce que l'on bosse avec un matos pour depuis 10 ans...
- FG : ce que je veux dire c'est qu'il a été accepté par la commune d'avant
- RC : ce n'est pas bien. Le jour où il y a un accident tout le monde va dire "ben, on le savait", ben non
- MCB : tout le monde sauf le maire
- RC : ça on ne peut pas l'entendre. Mais quitte à mettre la main à la poche, autant faire quelque chose

- MCB : on peut voter, ou alors on ajourne jusqu'au prochain conseil. Il faut que l'on recherche des alternatives, que l'on présentera au prochain conseil qui sera avant le 20 janvier, parce qu'après on ne pourra plus faire de conseil à partir du 6 février, à cause des élections municipales

### **Délibération ajournée**

#### **7 - Décision Modificative n°2 :**

- MCB : c'est par rapport aux frais complémentaires géologiques topographie, qui n'étaient pas inscrit dans les investissements, car on n'avait pas penser à cette partie-là, donc on va reprendre de l'argent dans le fonctionnement que l'on déplace pour le ramener en investissement, d'abord en recettes pour que l'on puisse placer en "investissement dépense" pour dépenser. Là, l'idée c'est qu'on va les récupérer sur des recettes de fonctionnement, car nous avons eu des recettes qui n'étaient pas attendues soit 9 936 €, on les bascule pour qu'ils aillent juste en investissement et que ça puisse servir en dépenses d'investissement en frais d'études et en face de ces 9 936 €, il pourra être mis la subvention de la CAN en face

**Contre :**                      **Abstention : 1**                      **Pour : 14**

#### **8 - Modification du temps de travail d'un agent communal :**

- MG : on a besoin de modifier le temps de travail d'un agent communal. On le passerait de 30 heures à 35 heures. Cette personne dans l'administratif qui a commencé à 28 heures, on l'a passé à 30 heures et maintenant on voudrait la passer à 35 heures à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, parce que la charge de travail et les besoins du poste, la polyvalence font qu'elle a besoin de plus de temps de travail. Dans ce cas-là, quand on fait une modification d'horaire, il faut supprimer le poste pour en ouvrir un autre, il faut que se soit accordé par le Conseil municipal

- FP : c'est un surcroît de travail ?

- MG : non, c'est son activité qui a augmenté

- BT : elle les fait peut-être même déjà ?

- MG : oui, donc on la paie en heures complémentaires, autant les passer dans le salaire, en charges ce sera moins lourd

**Contre :**                      **Abstention : 2**                      **Pour : 13**

#### **9 - Modification du temps de travail d'un agent communal :**

- MG : c'est une personne qui travaille pour une durée de 25,09 heures (25 heures) par semaine et elle passerait à une durée de 30,65 (31 heures) par semaine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, parce que son activité a changé complètement. Il y a des besoins de charge administrative, de traitement informatique, de gestion de stock, etc... C'est un poste qui nécessite beaucoup de travail, la personne n'était pas à la base qualifiée pour ça, elle a très bien géré sur le trimestre depuis le début de la rentrée scolaire. Elle a besoin aussi d'augmenter son temps de travail, et en plus les heures supplémentaires qu'elle fait, sont payées en heures complémentaires

**Contre :**                      **Abstention : 2**                      **Pour : 13**

## **10 - Modification du temps de travail d'un agent communal :**

- MG : c'est un agent technique territorial qui travaille sur 30 heures qui fait beaucoup d'heures complémentaires et il lui faudrait 35 heures, ce qui permettrait aussi de ne plus payer ce temps de travail supplémentaire en heures complémentaires et elle passe des examens pour grimper dans la carrière. Pour la charge de travail comme elle a les 35 heures sont justifiées

**Contre :**

**Abstention : 2**

**Pour : 13**

- BT : actuellement sur l'administratif, il y a combien de personnes, à la mairie ?

- MCB : il y a 3 postes

- MG : il y a le secrétaire général, il y a la personne qui est en charge de l'urbanisme, des dossiers scolaires et qui est polyvalente sur le poste accueil également et le poste accueil qui est à 17,50 heures c'est un mi-temps

- MCB : ça concerne les associations, locations de salle, etc... En ce moment, l'agent d'accueil est en indisponibilité partielle, donc nous avons la stagiaire qui prend la place pour l'instant au secrétariat pour la remplacer

## **11 - Ouverture d'un poste d'agent technique à temps non complet (12 h hebdomadaires) pour accroissement temporaire d'activité :**

- MCB : jusque-là, ce poste n'existe pas

- ML : la garderie de l'école remporte un franc succès, on a beaucoup plus d'enfants que l'année dernière et que prévu, étant donné que l'on dépasse le nombre maximum d'enfants que l'on pourrait accueillir et que l'on est responsable en cas de problème. La CAF nous a déjà rappelé à l'ordre pour nous dire que nous dépassions le nombre d'enfants, c'est surtout une question de sécurité

- CA : j'ai eu des retours de parents qui se plaignent de l'ouverture de la grille le matin, notamment pour la garderie, il y a des gens qui rentrent et sortent le matin et dans le cadre de "vigie pirate", n'importe qui pourrait s'introduire dans l'école

- MG : c'est une remontée qui est justifiée.

- MCB : donc, la surveillance n'est parfois pas suffisante pour le nombre d'enfants

- CA : et quelqu'un tout seul ne peut pas gérer la rentrée et la sortie des enfants et la surveillance des enfants

- MCB : il y a 30 enfants à la garderie. il faut un adulte pour 6 petits et au-delà c'est un pour 10

- BT : l'année dernière il y en avait combien ?

- MCB : il y en avait 20, là il y en a trop. La problématique n'est pas pour autant résolue, là on ouvre un poste parce que l'on cherche quelqu'un à 12 heures et ce n'est quasiment pas trouvable

- FG : On ne peut pas faire un de 35 heures quand on a besoin que de 12

- BT : et là pour trouver la personne !

- MG : là, pour trouver la personne ça va être compliqué. Eventuellement une jeune maman, qui a envie de travailler ou quelqu'un qui est à la retraite
- MG: toujours est-il qu'il faut quelqu'un qui ait une formation
- FG : ce n'est pas en ayant fait l'ouverture de poste, qu'on ait quelqu'un de qualifié
- MG : il faut des compétences
- MCB : il faut que le poste existe et après il faut le pourvoir

**Contre :**                      **Abstention :**                      **Pour : 15**

**12 - Autorisation de signature d'une convention « Servitudes »:**

- MCB : suite à la démolition de la boulangerie LARGEAU, nous devons récupérer nos eaux pluviales de la parcelle, mais ce bâtiment il existe sur l'ancienneté de la parcelle et le chemin qui paraît à coté est une propriété privée où il y a deux n° de parcelle. Pour que le SIVOM puisse faire les travaux de passage de réseaux, il faut signer des conventions de servitudes avec les 2 propriétaires, pour le passage de l'eau

**Contre :**                      **Abstention : 1**                      **Pour : 14**

**13 - Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 septembre 2025 :**

- MCB : Prahecq avait une bibliothèque qui était communale, la CAN a proposé à Prahecq de la transformer en médiathèque, pour ça, la CAN financera le personnel de la médiathèque, l'achat des livres et en contrepartie Prahecq cède le bâti. C'est évalué financièrement, donc la CLECT évalue tous les biens patrimoniaux d'une commune et quand il y a un transfert, la valeur qui a été transférée sort du patrimoine de la commune en vue des échanges et si par exemple le personnel, les livres, etc... coûtent plus cher que le bâti, il y a une compensation qui sera apportée ou par la commune ou par la CAN. C'est ce qui est défalqué des attributions communautaires

**Contre :**                      **Abstention :**                      **Pour : 15**

**14 - Autorisation de signature de la convention entre la mairie de Val-du Mignon et le Comité des fêtes de Thorigny sur le Mignon, portant sur la mise à disposition du Gîte Ferme Giraud lors des marchés estivaux :**

- FG : la commune met à la disposition du Comité des Fêtes de Thorigny sur le Mignon, pour les marchés nocturnes, ce qu'il y a à l'intérieur du Gîte Giraud comme la vaisselle, les tables pliantes, les bancs... Maintenant, il faut que les choses soient marquées, aussi bien pour la casse et autres
- MCB : pour leurs marchés, c'est eux qui font leur feu d'artifice, l'administratif, ce n'est pas la commune de Val du Mignon, c'est aussi eux qui gèrent le service de sécurité pas nous

- FG : ça se faisait d'avance mais maintenant, il faut que tout soit écrit, en cas de souci, ils sont responsables. Ils savent que suivant le nombre de personnes qu'ils reçoivent, combien de personnes ils ont besoin pour la sécurité, ils savent comment faire avec la Préfecture.
- MCB : on ne leur donne pas de subvention...
- FG : ils n'en veulent pas, ils préfèrent un coup de main des agents techniques pour installer tout ce qui concerne l'électricité, la mise en place des WC, qui sont en plus de ceux du gîte, il faut installer les raccordements qui est fait par les agents techniques car ça appartient à la commune, pour ça ils ne voulaient pas de subvention et en échange la commune leur fait certaines choses
- MCB : ce sont de bonnes pratiques entre eux et nous, ça apporte aussi de bonnes choses à la commune
- FG : comme ça tout est clair pour tout le monde, même pour eux et si le bureau change, c'est acté
- MCB : après je pense que d'autres associations voudront peut-être en faire autant, ce serait bien
- MG : quand il y a une convention ça permet de formaliser les 2 parties et de clarifier les choses
- BT : qu'est-ce qu'il y a comme associations qui utilisent régulièrement en dehors de Thorigny ?
- FG : le gîte ?
- BT : oui, enfin la Ferme de Thorigny
- FG : toute association peut l'utiliser. Là on va avoir une location au mois de mars du GIC, ce n'est pas une association communale, avec 3 associations communales à l'intérieur
- BT : c'est ponctuel ?
- FG : c'est pour 3 jours
- BT : régulièrement, il n'y a pas d'autre association ?
- MCB : non, soit c'est la Ferme Giraud qui est utilisée par le Comité des Fêtes le temps des marchés, soit c'est de la location avec 28 ou 29 couchages.
- FG : 29 couchages

**Contre :**

**Abstention :**

**Pour : 15**

**15 - Autorisation de signature de la convention entre la commune de Val-du Mignon et le centre de gestion de la Fonction Publique Territorial des Deux-Sèvres concernant les contrats d'assurance Santé 2026-2031 :**

**Délibération annulée.**

- MCB : on ne peut pas parler des délibérations n° 15 et n° 16, car c'est suite au Conseil dernier où on a validé les montants pour la prévoyance et la santé. Tout à été validé, on l'a envoyé au Centre de Gestion qui doit l'analyser et qui doit nous renvoyer un avis favorable ou défavorable
- MG : c'est le Comité Technique

- MCB : on ne l'a pas, donc ce sera certainement pour le prochain conseil. Il y a de fortes chances que ce soit défavorable
- MG : on le savait ! De toute façon, ça part défavorable dès le départ
- MCB : il faut le passer 2 fois pour que ça arrive à devenir favorable

**16 - Autorisation de signature de la convention entre la commune de Val-du Mignon et le centre de gestion de la Fonction Publique Territorial des Deux-Sèvres concernant les contrats d'assurance Prévoyance 2026-2031 :**

**Délibération annulée.**

**Questions diverses :**

- MCB : point sur les finances de la commune. Mickaël n'est pas là pour vous l'expliquer, mais je vais vous donner des tableaux avec les chiffres, je vous invite à regarder et à communiquer avec lui pour qu'il vous explique car il est très technique là-dessus et il saura aller jusqu'au fond de la ligne. Vous avez sur plusieurs années de 2023 à 2025, pour les budgets, dans la colonne "Total budget" c'est ce qui a été voté et ce qui est dans la colonne "Réalisé" c'est réellement ce qui a été consommé. Là vous avez toutes les lignes en recette et en fonctionnement, à la fin vous pouvez voir l'évolution des montants. Quand il rentrera, on peut demander à Mickaël de faire une analyse et de vous l'envoyer par mail
- FG : est-ce que l'on ne peut pas en rediscuter la fois prochaine ?
- MCB : mais il faut qu'il soit là !
- BT : non, puis même il faut avoir le temps, un peu de...
- FG : d'ici fin janvier on a le temps de regarder, mais il faut qu'il soit là à la prochaine réunion
- MCB : il faut qu'il soit absolument là, et on peut passer un temps plus long, parce que je pense que pour le prochain conseil il y aura le tracteur-broyeur, la convention des chats, indispensable. Si vous êtes d'accord on fait comme ça ? L'emplacement micro-forêt c'est fait. Les arbres ont été financés par VALECO, pour l'ensemble, ces arbres dès qu'ils sont arrivés chez LARNAUD (Surgères) ont été livrés chez nous et ont été plantés tout de suite. Aujourd'hui on a reçu les arbustes pour les enfants, ils seront distribués jeudi après le repas de Noël pour qu'ils les emmènent chez eux. L'école a changé de direction, le directeur Mr VERDON est en arrêt maladie et est remplacé par Mme Mélanie GUENAN, enseignante depuis plusieurs années sur l'école de Val du Mignon, qui a bien voulu prendre l'intérim, elle est la maîtresse des CM1-CM2. Les parcelles TAINON ça a avancé depuis l'autre jour, les domaines ont donné leur réponse, ils ont attribué par lots. IL y a un gros lot plutôt des parcelles boisées de peupliers qui ont été attribuées à l'entreprise ARCHIMBAUD, les parties bâtiments au-dessus de la réserve d'eau des pompiers sont parties pour la famille STEINBACK, il y a 2 personnes de Charente Maritime qui voulaient des parcelles pour les laisser tel que
- MG : est-ce que ce sont ceux qui veulent déplacer les oiseaux ?
- BT : là, ce sont les parcelles qui sont le long du Mignon ? Entre la route et le Mignon ?
- MCB : non,
- BT : parce qu'entre celles-ci et de l'autre côté, moi j'y avait regardé il y a pas mal d'années quand ça a été mis en vente, il y avait de quoi faire un projet pour installer un maraîcher au niveau de la qualité des terres,

il y avait vraiment au niveau surface on avait mesuré, il y avait aussi le golf qui était intéressé pour acheter des parcelles comme zone NATURA 2000 justement pour les laisser telles quelles avec un peu d'entretien et il y avait aussi une association extérieure qui était intéressée.

- MCB : voilà le plan. Tout ce qui est en rose est à la mairie, on arrive par La Marzelle, on arrive par Antigny, la parcelle qui longe toute la voirie, la maison et le camping c'est à la collectivité, parce que l'idée c'est de faire passer le bus en agrandissant le virage et pareil de l'autre côté et le haut du Mignon pour protéger le Mignon, il vaut mieux que ce soit la commune qui l'ait plutôt que se soit quelqu'un qui pourrait faire n'importe quoi

- BT : il reste d'ailleurs un bout de piscine

- MCB : tout ce qui est vert foncé c'est Mr STEINBACK qui a pris possession des biens ici, et où il est hors la loi et on n'arrive pas à faire venir la gendarmerie pour enfin finaliser le truc. Ça fait 1 an que les gendarmes sont venus, avec les services de l'urbanisme, avec la DDT, un rapport a été fait et est en cours, maintenant il faut l'action des gendarmes, mais les gendarmes ne viennent pas

- FG : et il continue

- MCB : et ce qui est vert c'est la partie où les gens amènent de la faune. Les autres parcelles boisées qui sont autour c'est ARCHIMBAUD. On a pris tout ça pour 3 500 €, c'est le prix que l'on avait demandé et pour faire une aire de pique-nique. Voilà comment ça s'est organisé et on s'est bien débrouillé.

Les chats, ce sont les chats du Plénisseau et ça devient un problème parce que des personnes veulent gérer des chats errants, ils ne comprennent pas que quand on commence à leur mettre des croquettes dans un bol, ça ne s'appelle plus des "chats errants" mais des "chats domestiqués". Notre rôle de collectivité n'est pas d'aller chercher des chats qui mangent des croquettes. Si on arrive à les trapper, au milieu d'un champs ou d'un bâtiment, on les emmène chez un vétérinaire, l'association avec laquelle on conventionne paie la stérilisation et la commune est tenue de l'identifier, du coup ce n'est plus un chat errant c'est un chat libre et après on ramène le chat là où on l'a pris, donc il est toujours errant mais stérile. Donc là, il y a au Plénisseau de nouvelles personnes qui viennent d'arriver et qui commencent sérieusement à nous casser les pieds avec les chats, alors que l'on a des problèmes de garderie et beaucoup d'autre choses à gérer. Les mails qui sont pénibles notamment sur la boîte de Mickaël, qui commence à en avoir marre au bout d'un moment, il ne peut plus travailler

- MG : c'est surtout qu'elle menace la commune de plaintes et d'actions. Je sais ce que Pascal a mené comme politique à ce niveau-là, il s'y est vraiment attaché, des fois ça le faisait râler parce qu'il n'y a jamais personne pour s'en occuper, à partir d'un certain stade il faut arrêter

- NW : surtout qu'elle est hyper agressive

- FG : on est suivi par le CNRS, on avait 15 perdreaux avec GPS qu'on a suivis et sur les 15 on en a plus qu'un de vivant. On a environ 45 % de renards, on a 35 % de chats, on a 15 % de buses, quand on récupère le GPS dans un trou de renard, à 1 000 balles le GPS on ne le laisse pas, les GPS ont les retrouve sur Usseau, dans les tournesols, là c'est du chat. Justement ils sont en train de voir comment faire, car ce ne sont pas des chats de maison, là on va peut-être avoir le droit de les piéger, mais suivant la réglementation sur le secteur ils pourraient passer de la même façon que le renard. Au CNRS ils veulent piéger des chats pour leur mettre des GPS pour étudier leur comportement, ce qui est intéressant, les chats domestiques font 50 à 60 m autour de la maison, pour les chats errants ils font 2 à 3 km, et ceux-là ce sont des tueurs

- BT : à Olbreuse vous aviez fait une démarche pour les stériliser, les pucer, j'ai l'impression que ça revient. Nous n'avons plus de chat depuis quelques années, auparavant les seuls chats que l'on avait étaient opérés ou castrés, j'ai le problème depuis pas mal d'années, ils rentrent dans mon atelier qui n'est pas complètement fermé pour les problèmes d'humidité, j'ai des chats autant des voisins que errants qui

viennent et qui urinent sur mon matériel d'emballage et je vis avec des odeurs d'urine, j'ai mis du grillage à poule et c'est nettement mieux, mais de toute façon il faut faire avec

- FG : j'ai le téléphone d'astreinte, c'est des appels le dimanche matin ou le samedi soir pour des chats qui viennent chez les gens

- MCB : on a une convention qui tient encore jusqu'à mars 2026, on la reprendra au prochain Conseil, nous on part toujours sur 10 chats à stériliser par an, parce que ça coûte 46 € par chat et c'est un budget

- MG : il faut que les gens soient responsables

- MCB : le transport bus. On va devoir faire un papier pour remettre aux familles, car le bus est gratuit, les parents inscrivent les enfants au bus parce que ça peut toujours dépanner, sauf qu'au niveau de la CAN ils prennent toutes les inscriptions en début d'années, ils voient le nombre d'enfants inscrits et finalement au réel il y a 1 enfant dans le bus. Ils me disent aujourd'hui, notamment pour le bus d'Olbreuse, qu'ils veulent le supprimer s'il n'y a pas plus d'enfants dans le bus maintenant, l'année prochaine il n'y aura plus de bus et les années suivantes on ne pourra plus reprendre la ligne. Là il faut vraiment alerter les parents

- BT : je ne comprends pas trop, parce que je vois des bus qui s'arrêtent devant chez moi, à 3 horaires différents il me semble le soir et le matin

- MCB : le matin il y a le collègue

- BT : il y a le lycée

- MCB : tous les types de bus, toutes les directions que ce soit primaire, collège, lycée, région, il faut toujours conserver le nombre d'enfants montants ou sortants, autrement ils suppriment la ligne. Il faut qu'il y ait 5 enfants au moins. J'ai un problème pour une enfant sur La Gaubertière actuellement pour le collège, il n'y a personne pour l'emmenner et la récupérer à certains moments, j'ai compris qu'il y en a une seconde qui est dans le même cas à Priaires, on a alerté les services de la CAN, ils m'ont dit : " on va relancer une ligne en septembre pour le lycée, mais s'il n'y a pas 3 enfants dedans on ne met pas le bus en ligne régulière". Si on arrive à en tenir 3, ils le feront parce que l'on va insister. Ils pensent réduire à 1 bus pour toute la commune, mais ça va drôlement avancer les horaires pour les enfants, surtout les plus petits. C'est un sujet plus important que les chats.

Il y a la tenue des bureaux les 15 et 22 mars 2026 pour les élections. Pour info, les inscriptions sur les listes électorales sont jusqu'au 4 février 2026 en ligne, 6 février 2026 en mairie, la date de dépôt des listes de candidats pour le 1<sup>er</sup> tour, au plus tard le 26 février 2026 parce que la campagne s'ouvrira le 2 mars 2026

- BT : ah, ce n'est pas le 31 décembre ?

- MCB : non, c'est fini, ça n'existe plus, sachant qu'il faut 19 personnes sur une liste

- ÇA : je croyais que l'on passait à 15 ?

- MCB : non, c'est le bénéfice des communes nouvelles qui a été réitéré sur 3 mandats

- BT : je croyais que c'était 15 avec possibilité d'inscrire 17 ?

- MCB : non, c'est 19. Pour la tenue des bureaux, ce sera dans la salle annexe, on envisage 2 urnes, 2 bureaux. Nous sommes déjà 18 sur notre liste, il y en aura 19 sur l'autre liste, s'il y a d'autres listes ça en fera encore plus, on va récolter tous les autres colistiers des autres listings de notre Conseil actuel pour faire la tenue des bureaux. Voilà ce que j'avais à vous dire. Est-ce que vous avez d'autres choses à nous dire ?

- SL : poubelles !

- BT : excusez-moi, c'est 19 ou 21, ou 17 ou 19 ?

- MCB : non, c'est 19
- BT : et pas 2 en plus ?
- MCB : non
- BT : comme la dernière fois ?
- MCB : comme la dernière fois
- BT : ça c'est 3 mandats ?
- MCB : je croyais que c'était qu'un, on garde le bénéfice de la commune nouvelle. Poubelles, alors ?
- SL : elles ne sont encore pas passées aujourd'hui
- MCB : poubelles marrons ?
- SL : oui
- MCB : Grand Breuil ?
- CA : il y a des gens qui se plaignent que le ramassage de la poubelle jaune, c'est tous les 15 jours et ce n'est pas suffisant
- FG : il faut qu'ils appellent la CAN
- CA : je le dis !
- MG : il y a un monsieur, ça fait plus d'un mois qu'ils ne sont pas passés, rue du Lavoir
- MCB : est-ce qu'il y a autre choses à faire remonter ?
- CA : des frelons à Olbreuse
- MCB : il faut appeler FREDON
- FG : à FREDON, chaque propriétaire a un prix, on est adhérent à FREDON 79, donc que soit n'importe quel propriétaire sur la commune, ils ont un tarif préférentiel
- BT : 2 choses, j'ai remarqué il y a pas longtemps, comme tout le monde l'a remarqué, dans les peupleraies dans les gens qui gèrent les peupleraies, tout le monde ne les gèrent pas de même façon, et les protections en plastique éclatent, alors qu'un coût de cutter on les enlève, moi je l'ai fait il y a quelques années, pas pour moi parce que je n'ai pas de peupleraies, on trouve des plastiques partout qui ne sont pas visibles, ça a été fait par endroit des fois par des assos, certaines communes, par des écoles des fois où des enfants on été emmenés, c'est pas à eux de le faire, je pense que les gens qui ont des peupleraies quand tu vois que ça va éclater il y en a pas pour longtemps
- CA : sauf qu'il a des propriétaires qui sont des personnes âgées, malheureusement ils ne peuvent plus y aller
- BT : oui, mais il y a toujours quelqu'un dans la famille
- NW : il y a des personnes âgées qui n'ont pas de famille du tout
- BT : on ne peut pas avoir que des recettes aussi

- MCB : il faudrait peut-être voir avec l'Association Syndicale Libre de Reboisement de la Vallée du Mignon (ASLRVM)
- BT : parce que c'est bien beau de faire un beau monument et tout, route de Verdais, mais bon...
- MCB : peut-être qu'eux pourraient monter des opérations, ça c'est du domaine privé, donc on ne peut pas y aller comme on veut
- BT : c'est à eux de gérer eux même
- MCB : c'est Mr Bernard BIRAUD qui est président
- BT : ok, il n'habite pas loin de chez moi. Et sinon, concernant la sacristie je m'inquiétais, peut-être un petit peu tard, mais je voulais d'abord poser 2, 3 questions pour bien comprendre. Le bâtiment touche l'église, est-ce qu'il a une connexion par l'église ou pas ? Peu importe
- MCB : la sacristie est une construction qui a été faite après
- BT : donc il n'y a pas de porte qui communique ?
- MCB : donc, il y a qui a une été faite dans la salle de côté, pour rentrer dans la sacristie qui a été construite
- BT : mais pas depuis l'église ?
- MCB : si, on rentre dans l'église à droite, il y avait des salles où on range des accessoires, ils avaient besoin il y a quelques années, de faire une pièce pour faire les cours de catéchisme, en quelque sorte, un agrandissement
- BT : d'accord
- MCB : c'est ce qui aujourd'hui est en vente, parce qu'il n'y a plus l'usage de cette salle
- BT : c'est juste sur l'idée de vendre ou pas, bon maintenant c'est trop tard, mais quand on sait qu'une église est parfois dans certains endroits pas comme beaucoup de temples utilisés des fois pour autre chose, des spectacles, une salle attenante à toujours une raison d'être, pour les spectacles par exemple, pour les artistes pour se préparer, c'est pour ça je me dis, " pourquoi vendre absolument" et vous aviez dit au dernier conseil municipal, je n'y était pas, que là je n'ai pas compris, j'ai été voir le cadastre sur Géoportail que le bâtiment était sur le terrain de Mr GIRAUD, donc je ne vois pas comment un bâtiment peut être sur le terrain de...
- MCB : parce qu'avant que Mr GIRAUD construise, la parcelle était communale
- BT : ok, parce que là il y a bien 2 parcelles ?
- MCB : du coup la sacristie a été en agrandissement de l'église avant que Mr GIRAUD construise
- BT : ok, mais la sacristie était bien sur le terrain de la commune, quoi ?
- MCB : c'est communal
- BT : voilà, même le terrain ?
- MCB : c'est une petite parcelle qui est dans l'église
- BT : d'accord, ok
- MCB : ça, ce sera borné début janvier
- BT : et la vente se sera avant mars ?

- MCB : il faudra faire un acte administratif dans la foulée. Si on a le temps de faire tout ça. Nous sommes en train de faire des actes qui n'ont pas été fait depuis 2010, au moins. Il y a pleins d'actes qui non jamais été écrit, donc on essaye de les rattraper
  - BT : ça date de quand, du coup, qu'il a acheté et construit, je ne me rends pas compte du tout ?
  - MCB : là je ne peux pas vous dire
  - BT : il y a une bonne vingtaine d'année
  - MCB : il faudrait chercher en mairie, on le saurait
  - MG : ça date du temps de Mr DEGRAIE
  - MCB : d'autres questions ?
  - RC : j'avais une petite question au niveau, en juillet dernier on avait parlé d'une aide qu'on donnait à une famille à l'époque
  - MG : on en donne plus
  - RC : donc ça s'est arrangé ?
  - MCB : la famille n'en demande plus actuellement
  - RC : tant mieux pour la famille
- MG : au niveau social ça ne va pas mieux, mais ils ne demandent plus
- RC : et on s'est permis d'aller vers eux ?
  - MG : non, parce que ça transitait par la personne qui s'occupe des dossiers scolaires, la mère de famille nous faisait la demande par mail
  - MCB : on s'est croisée plusieurs fois et elle n'a pas demandé
  - RC : tant mieux, les services sociaux ont pris le relais, peut-être
  - MCB : les vœux sont toujours le 9 janvier 2026

**Date du prochain conseil** : 15 janvier 2026

**Fin de séance : 22 h 42**

secrétaire de séance :

WIERZBICKI Nadine